

PRESSE DU 12.11.2010

AVERTISSEMENT - Ces informations sont "glanées" tous les jours, dans le but de fournir une information rapide. Ce que j'estime mériter un signalement particulier est **surligné en jaune**, et d'éventuelles remarques de ma part sont en **rouge**. A l'origine, ces informations étaient destinées aux personnes et associations amies dans l'Aude et les P.-O. qui luttent contre le massacre de nos paysages, et tout le reste, mais au cours des semaines et des mois, la liste des destinataires s'est considérablement allongée. C'est une lettre d'information privée !

Seules les versions que vous aurez vérifiées via les liens signalés – et qui circulent donc sans restriction sur le web - doivent être considérées comme valables : en effet, en reformatant et uniformisant les textes téléchargés, des erreurs involontaires ont pu s'y introduire. Dans beaucoup de cas, je suis obligé d'extraire l'information qui nous intéresse d'un ensemble plus vaste (comptes-rendus des conseils municipaux par ex.). Pardonnez les imperfections de présentation : mais c'est la rapidité de l'information qui prime !

En diffusant des informations provenant de toutes les régions de la France, chacun pourra se rendre compte de la menace que représentent les éoliennes industrielles. – Occasionnellement, des informations provenant de la Suisse, de la Belgique ou du Canada sont ajoutées.

===== GÉNÉRALITÉS =====

Communiqué de Presse de la FED

Bonjour,

Alors que le Ministère de l'Environnement va lancer un appel d'offre pour implanter 3000 MW éoliens offshore correspondant à une première "tranche" de 600 à 1000 éoliennes géantes en réalité **au raz des plus beaux rivages de la France**, **2 pays leaders de l'éolien avouent publiquement la faillite financière de cette filière qui ne se développe en réalité qu'avec des subventions publiques.**

Des informations récentes à confirmer indiqueraient aussi que "Poweo" qui devait devenir un des leaders français de l'électricité renouvelable et le concurrent d'EDF, serait confronté à la dure réalité économique des marchés subventionnés et qu'il jetterait l'éponge?

Voici le Communiqué de Presse que la FED a adressé ce matin à 10h30 aux médias. Ce CP va être aussi adressé aux parlementaires. Vous pouvez le relayer à tous vos contacts

Cordialement

J.L. Butré

Communiqué de Presse FED : Paris le 12 novembre 2010

Emplois éolien, la France prise au piège.

Après le danois Vestas, numéro un mondial de l'éolien qui va supprimer 3.000 emplois (AFP 26/10) c'est maintenant l'Espagne qui annonce avoir perdu 5000 emplois dans cette filière (AFP du 11/10).

Face à ce « trou d'air », le gouvernement français doit ouvrir les yeux sur la réalité des 60.000 emplois promis par les industriels du vent, des leurreux qui ont bernés les parlementaires pour qu'ils votent l'article 34, de loi du Grenelle de l'environnement sur l'éolien.

L'ardoise financière prévisionnelle de cette loi peut atteindre 80 milliards d'euros, ce qui conduira les consommateurs d'électricité à subir une nouvelle hausse de l'électricité de 30 à 40%.

La poursuite du programme de soutien public à la filière du vent, qui ne créera pas d'emploi, entraîne inutilement la diminution de la compétitivité de la France dans le domaine de l'électricité

Jean-Louis Butré
Président de Fédération Environnement Durable (FED)

Contact presse
06 80 99 38 08

jlb@environnementdurable.net

+++++

Naujac-sur-Mer

12.11.2010

<http://naujacsurmer.canalblog.com/archives/2010/11/12/19583058.html>

12 novembre 2010

Diminution du CO₂ Européen : Eolien hors jeu

Les émissions de CO₂ européennes ont fortement baissé entre 2007 et 2008 : C'est ce que révèle l'[Agence Européenne pour l'Environnement](#) (AEE) dans son dernier rapport annuel "[Inventaire des émissions de gaz à effet de serre de l'Union Européenne](#)" publié le 2 juin 2010.

Contre toute attente, ce n'est pas l'éolien industriel qui est à l'origine de cette baisse des émissions européennes de CO₂, mais... le nucléaire et le gaz !!!

L'analyse des chiffres communiqués en annexe du rapport de l'AEE (Agence Européenne pour l'Environnement) montre que l'éolien industriel :

- Est totalement inefficace pour diminuer significativement les émissions de CO₂ d'un pays,
- Reste un apport mineur d'énergie fatale supplémentaire qui ne diminue quasiment pas le recours aux combustibles fossiles pour la production d'électricité.

Sommaire :

1. [Forte diminution des émissions européennes de CO₂ grâce... au nucléaire allemand et au gaz espagnol !!!](#)
2. [Contribution de l'éolien industriel : Analyse comparée Allemagne / Espagne / Danemark / France](#)
3. [Cas du mixe électrique allemand](#)
4. [Cas du mixe électrique espagnol](#)

1. Forte diminution des émissions européennes de CO₂ grâce... au nucléaire allemand et au gaz espagnol !!!

Extrait des conclusions du rapport de l'AEE (Agence Européenne pour l'Environnement) :

..."Principales raisons des évolutions des émissions 2007-2008 dans l'UE-15

La diminution de 75,7 millions de tonnes équivalents CO₂ dans l'UE-15 entre 2007-2008 est principalement due à :

1°) Une forte diminution des émissions de CO₂ (-60,5 millions de tonnes, soit -6%) issue de la production d'électricité et de chaleur qui a eu lieu entre 2007 et 2008. L'Espagne (-17 millions de tonnes de CO₂) et l'Allemagne (-19 millions de tonnes de CO₂) ont le plus contribué à cette diminution. En Espagne, la raison principale est la forte diminution de l'utilisation du charbon pour la production d'électricité, tandis qu'en Allemagne, la production électrique des centrales thermiques classiques a diminué et la production d'électricité d'origine nucléaire a augmenté."...

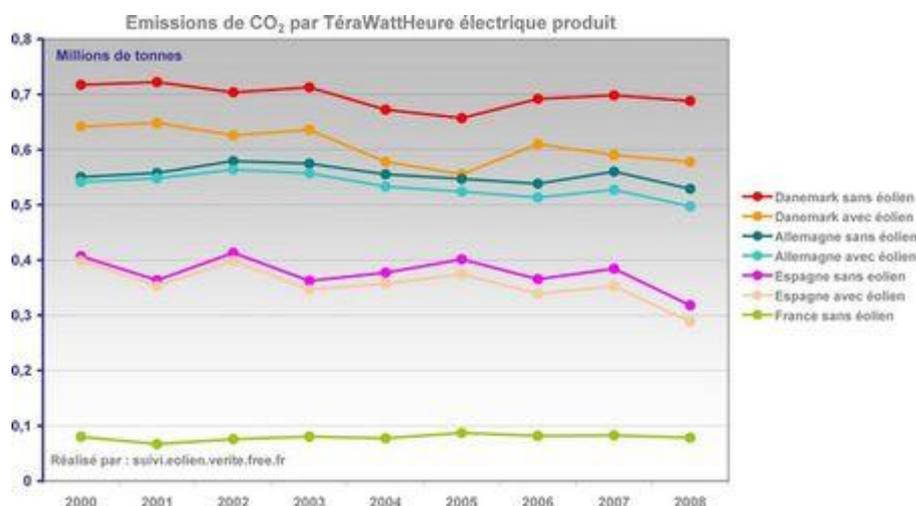
Commentaire : L'Allemagne et l'Espagne possèdent les 2 plus importants parcs éoliens d'Europe et sont même parmi les leaders mondiaux en la matière. Or, contre toute attente, c'est en remplaçant du charbon par du nucléaire et du gaz que les productions électriques de ces 2 pays ont le plus fortement contribué à la diminution des émissions européennes 2007-2008 de CO₂.

2. Contribution de l'éolien industriel : Analyse comparée Allemagne / Espagne / Danemark / France

Le graphe ci-dessous réalisé à partir des données communiquées par l'AEE (Agence Européenne pour l'Environnement) montre clairement :

- Avec ou sans éolien, les émissions nationales de CO₂ générées par la production électrique ne sont pas significativement différentes,

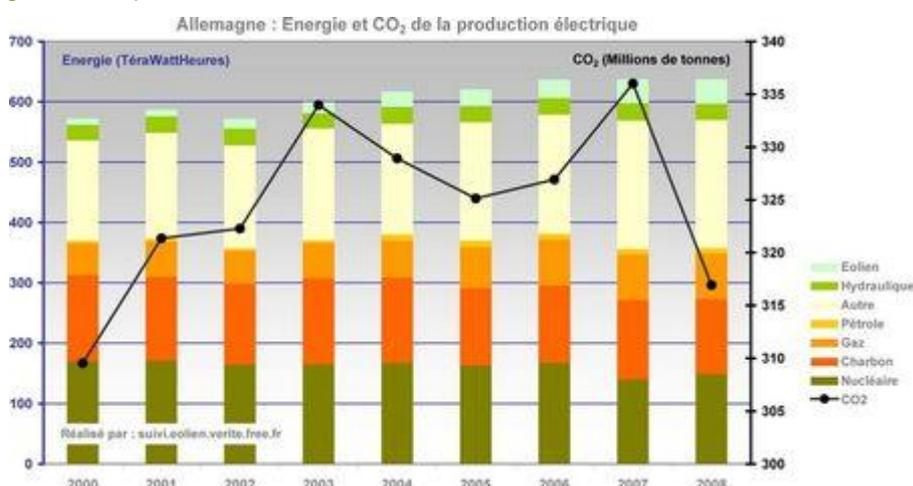
- Malgré l'augmentation régulière de l'éolien allemand et espagnol, les émissions de CO₂ générées par leur production électrique ne diminuent pas significativement (sauf entre 2007 et 2008 mais uniquement en raison du remplacement du charbon par du nucléaire et du gaz. Voir détails pages ci-après),
- Malgré un mixe électrique comportant le plus d'éolien au Monde (20%), le Danemark, avec ou sans éolien, reste l'un des plus forts émetteurs de CO₂ d'Europe pour produire son électricité,
- Avec très peu d'éolien, la France possède de très loin la production électrique la moins émettrice de CO₂



3. Cas du mixe électrique allemand

Le graphe ci-dessous réalisé à partir des données communiquées par l'AEE (Agence Européenne pour l'Environnement) montre clairement :

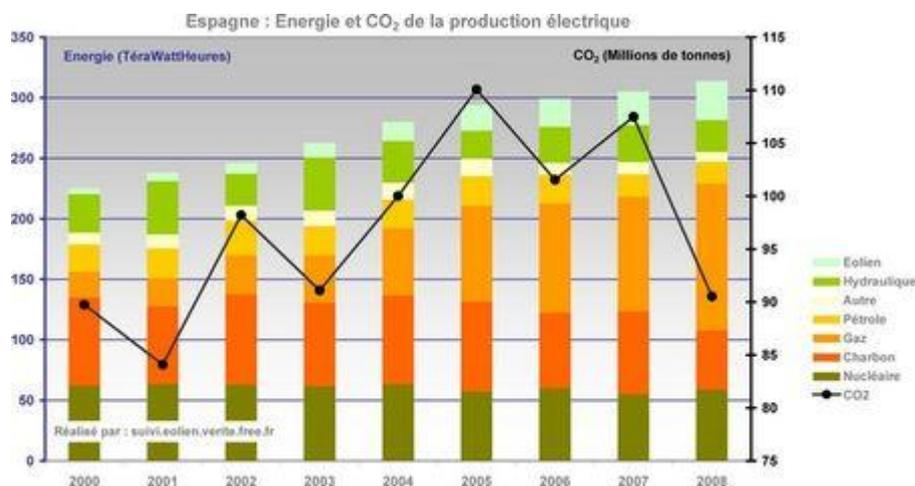
- Malgré le plus important parc éolien d'Europe (2ème mondial), la production électrique éolienne allemande reste inférieure à 7% en 2008,
- Sur la période 2000-2007, les émissions de CO₂ issues de la production électrique allemande n'ont globalement jamais cessées d'augmenter,
- Sur la période 2007-2008, la forte chute des émissions de CO₂ issues de la production électrique allemande est uniquement due à une remontée de l'électricité nucléaire en remplacement d'une partie de l'électricité générée à partir de charbon.



4. Cas du mixe électrique espagnol

Le graphe ci-dessous réalisé à partir des données communiquées par l'AEE (Agence Européenne pour l'Environnement) montre clairement :

- Malgré le 2ème plus important parc éolien d'Europe, la production électrique éolienne espagnole reste de l'ordre de 10% en 2008,
- Sur la période 2000-2007, les émissions de CO₂ issues de la production électrique espagnole n'ont globalement jamais cessées d'augmenter,
- Sur la période 2007-2008, la forte chute des émissions de CO₂ issues de la production électrique espagnole est uniquement due au remplacement d'une partie de l'électricité générée à partir de charbon par de l'électricité nucléaire, et par du gaz (moins émetteur de CO₂ que le charbon),
- La dépendance aux importations de gaz est en très nette croissance.



<http://suivi.eolien.verite.free.fr/>

RTE

<http://www.rte-france.com/fr/developpement-durable/maitriser-sa-consommation-electrique/consommation-production-et-contenu-co2-de-l-electricite-francaise#mixEnergetique>

Consommation, production et contenu CO₂ de l'électricité française

Cette page vous permet de visualiser par intervalles de 15 minutes:

- en temps réel : la consommation d'électricité française du jour en cours,
- pour la veille : l'évolution du volume des émissions de CO₂ en fonction du parc de production d'électricité démarré en France.
- [Consommation d'électricité en temps réel](#)
- [Production d'électricité de la veille, détaillée par filières](#)
- [Émissions de CO₂ générées par la production d'électricité française](#)
- [Téléchargement de données](#)

Consommation d'électricité en temps réel

RTE fournit les prévisions de consommation et le niveau de la consommation d'électricité française réalisée.

Le Figaro

12.11.2010

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2010/11/12/97002-20101112FILWWW00570-eolien-record-de-puissance-atteint.php>

Éolien : record de puissance atteint

AFP

12/11/2010 | Mise à jour : 17:28 [Réactions](#) (17)

S'ABONNER AU FIGARO.FR - 8 €/mois

Le parc éolien français a couvert 5% de la consommation électrique du jeudi 11 novembre, avec une pointe à 7% au-delà de 20H00, ont annoncé vendredi le Syndicat des énergies renouvelables (SER) et France Energie Eolienne (FEE).

"C'est une première", a déclaré une porte-parole du SER à l'AFP, commentant l'information. Selon elle, cette performance du parc éolien français est notamment due aux conditions météo, la journée de jeudi ayant été particulièrement venteuse sur l'ensemble du territoire.

Selon les données publiées vendredi par le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), "le parc éolien français a atteint une puissance de production de 3.868 mégawatts (MW) jeudi 11 novembre à 20H00". Les éoliennes ont en l'occurrence fourni "plus de 70% de leur puissance totale", selon le SER et FEE.

"C'est la première fois que la France atteint une puissance éolienne instantanée aussi élevée, représentant près de deux fois la consommation moyenne (électrique) d'une ville comme Paris", poursuivent le SER et FEE.

"Le parc éolien a couvert 5% de la consommation électrique de la journée d'hier. A 20H00, au moment où la demande en électricité est particulièrement forte en cette période de l'année, 6% de la consommation électrique française était couverte par l'éolien. La part est passée à 7% un peu plus tard dans la soirée", précisent-ils.

+++++

RTE

12.11.2010

http://clients.rte-france.com/lang/fr/clients_producteurs/services/actualites.jsp?id=9430&mode=detail

Source : RTE - DICAP12/11/2010

RTE met en place de nouvelles modalités pour l'instruction des demandes de raccordement d'installations utilisant des énergies renouvelables.

Dans la perspective d'évolutions réglementaires annoncées par la Direction de l'Energie du MEEDDM, RTE met en place, dès à présent de nouvelles modalités permettant d'instruire les demandes de raccordement d'installations de production d'électricité utilisant des énergies renouvelables distinctes en un point unique du Réseau Public de Transport.

[Ouvrir le lien pour voir les détails](#)

+++++

Journal de l'Environnement

12.11.2010

<http://www.journaldelenvironnement.net/article/l-europe-revise-sa-politique-energetique,20037?token=4eacdf34cfa3b2735bf100a6c684c2bf&xtor=EPR-9>

[Energie](#)

L'Europe révisé sa politique énergétique

Le 12 novembre 2010 par Valéry Laramée de Tannenber

► [Energie](#), [Energie renouvelables](#), [Droits/Fiscalité Energie](#), [Gaz à effet de serre](#), [Adaptation](#)



L'équipe de Jose Manuel Barroso veut rapidement dynamiser la politique énergétique européenne.

Pour tenir ses engagements climatiques, l'Union européenne doit lourdement investir dans les économies d'énergie, les infrastructures et les technologies.

Voici trois ans, l'Union européenne a lancé une politique énergétique très ambitieuse. Baptisée « 3x20 », elle vise à réduire de 20 % nos émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020, notamment en produisant 20 % de notre énergie à partir des renouvelables et en accroissant de 20 autres pourcents l'efficacité énergétique. Mieux, le Conseil européen a également annoncé que les 27 devaient aussi viser une réduction des émissions de l'ordre de 80 à 95 % d'ici 2050.

Problème : les moyens mis en œuvre ne sont pas à la hauteur de ces ambitions. Dans une **communication** publiée le 10 novembre, la Commission tire un premier bilan de l'application de sa politique énergétique. « *Si certains progrès ont été enregistrés dans la réalisation de ces objectifs, il faut reconnaître que les systèmes énergétiques européens s'adaptent trop lentement, alors que l'ampleur des défis augmente. Les prochains élargissements de l'UE amplifieront encore cette difficulté, étant donné que l'Union accueillera des pays dont l'infrastructure est obsolète.* »

Pour faire face à l'obsolescence d'infrastructures, dont certaines ont plus d'un demi siècle, à la rareté annoncée de combustibles fossiles et à l'alourdissement de la contrainte carbone, l'Europe devra investir plus de 1.000 milliards d'euros ces 10 prochaines années. Mais selon les signaux économiques que donneront les gouvernements et les marchés, les opérateurs feront des choix plus ou moins pertinents sur le plan environnemental. Tant que des Etats continueront, par exemple, de subventionner l'extraction du lignite, les électriciens allemands, espagnols, polonais ou

tchèques n'auront aucune raison valable de remplacer leurs centrales au charbon par des installations au gaz ou des champs d'éoliennes.

Pour tenir leurs engagements climatiques internationaux et sécuriser leur approvisionnement énergétique, les 27 vont devoir donner un sérieux coup d'accélérateur politique et économique.

En premier lieu, la Commission propose d'accroître les efforts en matière d'économie d'énergie dans les domaines des transports et des bâtiments. « *Pour aider les propriétaires immobiliers et les entités locales à financer des rénovations et mesures d'économie d'énergie, la Commission proposera d'ici la mi-2011 des incitations à l'investissement et des instruments financiers innovants. Le secteur public, quant à lui, est invité à prendre l'efficacité énergétique en compte dans ses marchés de travaux, de services ou de produits. Dans l'industrie, les certificats d'efficacité énergétique pourraient encourager les entreprises à investir dans des technologies plus sobres.* »

Bruxelles considère aussi que les procédures de concertation et d'acceptation par le public des grandes infrastructures énergétiques (lignes de transport d'électricité, gazoducs, centrales, terminaux méthaniers, parcs éoliens) sont trop longues. L'exécutif européen suggère ainsi « *de simplifier et d'accélérer la procédure de délivrance des permis de construire, en fixant un délai maximum pour l'octroi de l'autorisation finale et du financement de l'UE. Un guichet unique devrait permettre de coordonner toutes les demandes de permis nécessaires à la réalisation d'un même projet* ».

Après deux crises gazières majeures avec la Russie, l'exécutif communautaire souhaite reprendre la main sur les Etats ; du moins coordonner les relations entre les 27 et le principal fournisseur de gaz de l'Union européenne. La Commission propose ainsi « *de renforcer et d'étendre le Traité instituant la Communauté de l'énergie afin de poursuivre l'intégration des pays qui souhaitent participer au marché européen de l'énergie. La coopération avec l'Afrique devrait elle aussi s'intensifier, en vue de fournir une énergie durable sur l'ensemble du continent* ».

Histoire de renforcer son leadership technologique, l'Europe va aussi lancer des programmes de recherche et de développement sur les réseaux intelligents et le stockage de l'électricité, les agrocarburants de seconde génération et les systèmes d'économie d'énergie dans les zones urbaines.

Mais pour être dans les clous, encore faudra-t-il faire vite. Aussi l'équipe de José Manuel Barroso veut-elle brûler les étapes. Bruxelles entend faire accepter toutes ses propositions lors du premier sommet de l'UE sur l'énergie qui se tiendra le 4 février prochain. De sorte que les évolutions politiques et réglementaires puissent être lancées au cours des 18 prochains mois.

6 RÉACTIONS

Arnaud de Boisgrollier | 12/11/2010 - 21H20

N'y aurait-il pas un lien avec le rapport de l'AIE qui vient de publier un chiffreage des investissements à réaliser ?

[RÉAGIR](#) | [SIGNALER UN ABUS](#) | [CITER](#)

d'AREXY Olivier | 12/11/2010 - 20H10

D'accord avec Pierre Marchand.

Reste à convaincre ... Greenpeace, et ses acolytes, qui a fait du combat antinucléaire sa raison de vivre.

[RÉAGIR](#) | [SIGNALER UN ABUS](#) | [CITER](#)

Pierre Marchand | 12/11/2010 - 19H54

Les éoliennes, oui si cela vous fait plaisir, la biomasse et la méthanisation, oui pourquoi pas, les bio-carburants, oui, mais avec des bémols, les micro centrales hydrauliques, les usines marémotrices, la géothermie, le solaire, le photovoltaïque, pour tout cela, c'est oui, les économies d'énergie, alors ça c'est sûr, ... Mais si vous faites la somme de toutes les puissances développées par toutes ces sources, vous verrez vite que l'on atteint pas celle qui est devenue nécessaire à notre vie moderne. Il faudra soit un miracle (découverte d'une nouvelle source d'énergie ou mise au point de la fusion nucléaire) soit, n'en déplaisent aux écologistes politiques, renforcer le nucléaire dans sa forme actuelle.

[RÉAGIR](#) | [SIGNALER UN ABUS](#) | [CITER](#)

zoubir zemouli | 12/11/2010 - 19H52

il est temps pour que les pays industrialisés comme l'europe s'intéressent à l'économie d'énergie pour diminuer les effets sur l'atmosphère et l'effet de serre, il faut que les autres pays fassent la même chose, je fais allusion aux états unis d'amérique, le japon l'inde, la chine et le bresil. Il est de notre devoir de penser aux générations futurs.

Salutations

[RÉAGIR](#) | [SIGNALER UN ABUS](#) | [CITER](#)

CHARBONNEAU Simon | 12/11/2010 - 19H16

Barroso veut accélérer les procédures d'autorisation des grandes infrastructures énergétiques. Bravo ! Mais ce soucis d'efficacité ne va pas dans le sens du débat démocratique qui demande du temps, ni dans celui de la protection de l'environnement. En France nous connaissant la technique du passage en force grâce aux déclarations d'utilité publique.

[RÉAGIR](#) | [SIGNALER UN ABUS](#) | [CITER](#)

Jean-Claude MARCUS | 12/11/2010 - 18H54

Pour le carburant local, renouvelable, issu des déchets de bois, de végétaux, de productions ou de préparations alimentaires, de la digestion des animaux et des hommes, des boues d'épuration des eaux, la France, en premier lieu l'île de France, a un grand retard pour démarrer (enfin!) les méthanisations.

De plus, il n'est pas nécessaire pour un parc de véhicules à gaz GNV (méthane) d'attendre d'avoir du biogaz et une station de traitement pour en faire du GNV : commencer avec le gaz naturel disponible suffit.

Le bilan comparatif avant et après montre qu'il y a là la première source de libération du carbone fossile comme de la préservation de l'atmosphère respirable : les moteurs à gaz n'émettent pas de micro particules (d'autant plus nocives qu'elles sont petites), ils ne vibrent pas comme les diesels et sont plutôt silencieux.

Qui faut-il intéresser pour y parvenir : Areva, Total, PSA, Renault, Gaz de France ?

Jean-Claude Marcus Gestion des Améliorations et Ingénierie Alternative (GAIA)

+++++

Journal de l'Environnement

12.11.2010

<http://www.journaldeenvironnement.net/article/eoliennes-cas-de-derogation-a-la-loi-montagne,20039?token=4eacdf34cfa3b2735bf100a6c684c2bf&xtor=EPR-9>

Eoliennes : cas de dérogation à la loi Montagne

Le 12 novembre 2010 par Célia Fontaine

► [Energie](#), [Energie renouvelables](#), [Sites & Sols](#), [Sites et sols naturels](#)

Les conditions d'application de la [loi montagne](#) à la création de parcs éoliens ont été précisées par un arrêt de la Cour administrative d'appel de Marseille du 21 octobre 2010.

Dans la lignée de la décision du Conseil d'Etat de juin dernier (dans le [JDLE](#)), la Cour juge que les éoliennes peuvent être édifiées de manière isolée en montagne. Il est donc possible de déroger à l'interdiction posée la loi montagne qui a été prise pour prévenir l'artificialisation des sols dans ces zones fragiles.

En vertu de l'article 111-21 du Code de l'urbanisme, le permis de construire peut être refusé si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales.

Or, le projet contesté prévoyait la construction de 7 aérogénérateurs, au sein du massif du « Truc de l'Homme » situé entre le plateau de l'Aubrac et la Margeride. La Cour va se livrer à un examen de l'intérêt général et de l'intérêt particulier pour rendre sa décision.

« eu égard (...) à la nature du projet de production d'électricité à partir de l'énergie éolienne sur le territoire des communes intéressées, (...) et à l'intérêt général qui impose leur implantation isolée, c'est à tort que les premiers juges ont considéré que le projet ne pouvait bénéficier de la dérogation prévue par le premier alinéa du III de l'article L. 145-3 du code de l'urbanisme et relative aux installations et équipements publics, incompatibles avec le voisinage des zones habitées ».

Pour la juridiction, qui se base sur des consultations recueillies et des études menées lors de l'étude du projet cet endroit « ne présente pas un intérêt patrimonial ou esthétique remarquable ». Le projet ne porte pas une « atteinte excessive » à l'intérêt particulier, ajoute-elle.

En conséquence, la Cour administrative d'appel de Marseille annule le jugement par lequel le Tribunal administratif de Nîmes avait annulé les permis de construire délivrés le 4 avril 2005 par le préfet de Lozère pour l'installation d'aérogénérateurs sur le territoire des communes de La Fage de Montivernoux et de Fau de Peyre.

Dans cette affaire, les communes étaient à l'origine du projet. « *La Cour a accordé une importante toute particulière à l'appréciation concrète et non générale - du caractère d'intérêt général du projet d'éoliennes* », analyse Arnaud Gossement, avocat spécialisé en droit de l'environnement.

La Cour a rejeté les autres moyens d'annulation des permis de construire qui étaient contestés.

Elle estime que l'étude d'impact n'avait pas, à sa date de réalisation, l'obligation de se prononcer sur les effets du démantèlement du site et sa remise en état. « *De manière générale, la question de la fin des installations de production d'énergie renouvelable est en train de devenir tout à fait prégnante tant pour les éoliennes que pour le solaire* », explique Arnaud Gossement.

En ce qui concerne l'enquête publique, la Cour précise que le Commissaire enquêteur a exprimé son avis favorable en se faisant l'écho des observations du public. « *Son avis ne peut dans ces conditions être qualifié de partial et l'enquête qu'il a conduite d'irrégulière* », relève la Cour qui juge donc que cette enquête a bien été régulière.

2 RÉACTIONS

Jean PILLEBOUE | 12/11/2010 - 20H49

En fin de compte et au bout de cinq ans de procédures, tous les arguments de la Cour administrative semblent de bon sens; par quelle aberration sociale n'ont-ils pas été d'emblée considérés comme tels?

[RÉAGIR](#) | [SIGNALER UN ABUS](#) | [CITER](#)

e Wormser | 12/11/2010 - 19H57

La réponse apportée par le juge sur la question de la complétude de l'étude d'impact est... une fois encore fondée sur la réglementation franco-française.

Si Grenelle est venue réformer l'étude d'impact, c'est essentiellement pour que les sources nationales du droit de l'environnement transcrivent - enfin- un peu mieux les obligations issues des directives communautaires...

Lesdites directives, et particulièrement EIE de 1985 dans sa version modifiée dans sa version modifiée par Directive 97/11/CE du Conseil du 3 mars 1997, parfaitement opposable depuis bien longtemps à ce type de projet, prévoit que l'étude d'impact doit présenter la réversibilité de l'impact du projet sur l'environnement.

Il n'est donc pas interdit de penser (!) qu'en fondant leur raisonnement sur les textes européens plutôt que sur les textes -obsolètes- du décret de 1977, les requérants auraient pu voir leur argument relevant l'insuffisance de l'étude d'impact mieux accueilli..

+++++

Le Monde

11.11.2010

Merci à J.-P.B.

L'Ademe met en cause le nouveau compteur électrique communicant

La version en cours d'expérimentation n'offrira pas au consommateur de visibilité sur les économies d'énergie réalisées

Le compteur d'électricité communicant, qui deviendra la norme en France à partir de 2012 pour adapter le réseau électrique aux défis du développement durable, ne permet pas aux ménages, sous sa forme actuelle, de maîtriser leur consommation d'énergie. C'est la conclusion d'une note confidentielle de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) destinée au ministre de l'écologie, dévoilée par l'AFP, mardi 9 novembre.

Ce manquement du compteur à l'un de ses principaux objectifs est dénoncé depuis des mois par des associations de consommateurs. Venant de l'Ademe, la critique prend un nouveau poids.

La relance de cette polémique intervient alors que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) vient, lundi 8 novembre, d'ouvrir

un site Internet et de publier un ouvrage (*L'Electricité du futur, un défi mondial*, éd. Economica, 186 p., 27 euros) dédiés aux smartgrids. Ces « réseaux intelligents » doivent, notamment, intégrer au réseau les multiples sources d'énergies renouvelables, réduire la demande d'électricité, aplanir les pics générateurs de pannes...

Cette révolution implique que producteurs, distributeurs et consommateurs soient informés en temps réel de la consommation d'électricité. C'est le rôle du compteur communicant. La Commission européenne a demandé que 80% des boîtiers de l'Union soient changés d'ici à 2020. En France, ErDF, filiale d'EDF et gestionnaire du réseau, a été chargée de concevoir l'appareil qui remplacera les 35 millions de compteurs du pays. Baptisé Linky, ce modèle est testé

dans les régions de Tours et de Lyon. « Linky permettra de mieux gérer le réseau, mais le compteur ne restitue pas du tout les données qu'il relève aux consommateurs, donc il ne leur offre aucune garantie d'économie d'énergie », observe Mélanie Schwarz, directrice exécutive des programmes à l'Ademe.

Gestion fine

Les économies réalisées par le consommateur justifient pourtant le choix de lui faire payer l'installation de ces nouveaux compteurs. Selon ErDF, le gain devrait être de 10% à 15%, compensant le coût du boîtier, estimé entre 120 et 240 euros. Sans économies d'énergie, l'argumentaire s'écroule. « On fait payer aux particuliers un compteur qui n'a d'avantages que pour ErDF », résume Caroline Keller, chargée de mission à l'UFC-Que choisir.

Pour Mélanie Schwarz, de l'Ademe, « les ménages ne réduiront leur consommation que si on leur donne des informations utiles en temps réel. Il faudrait pouvoir comparer sa consommation avec des valeurs de références, des moyennes, qui signalent des anomalies... »

Problème : 17 millions de compteurs sont situés à l'extérieur des logements. Or, ErDF n'a pas prévu d'afficheur à l'intérieur. Son installation coûterait 50 euros supplémentaires, soit 850 millions au total, selon l'Ademe. « Il n'est pas normal d'empêcher les revenus modestes de disposer de ces informations », estime M^{me} Schwartz.

Pour accéder à une gestion fine de sa consommation, le client devra acheter des boîtiers supplémentaires aux fournisseurs d'électricité. Pour Philippe de Ladoucette, le président de la CRE, « la ques-

tion est de savoir de quel minimum tout le monde doit bénéficier, donc ce qu'on fait payer au consommateur sans lui donner le choix ». Selon lui, il faut « laisser de la place à la concurrence et à l'innovation » pour les économies d'énergie et « laisser le choix au consommateur d'acheter ou non ces options ».

En mars 2011, la CRE doit établir le bilan de l'expérimentation pour le ministre de l'écologie, qui décidera alors s'il faut généraliser Linky. « L'expérimentation ne vérifie pas s'il y a baisse de la consommation, c'est un test technique qui répond aux besoins d'ErDF », regrette Caroline Keller, de l'UFC. Contactée par *Le Monde*, ErDF n'a pas souhaité s'exprimer. ■

Grégoire Allix

Sur Internet
smartgrids-cre.fr

Le Monde
Jeudi 11 novembre 2010

OFFSHORE - GÉNÉRALITÉS

Ca y est !

Romandie News

12.11.2010

<http://www.romandie.com/ats/news/101112172801.2k2vkwta.asp>

Romandie News

Texte | RSS

Appel d'offres pour la construction d'éoliennes Outre-Mer et en Corse

PARIS - Le ministère de l'Écologie a annoncé vendredi le lancement d'un appel d'offres pour la construction, d'ici 2013, d'éoliennes terrestres Outre-Mer et en Corse représentant une puissance cumulée de 95 megawatts (MW).

Ces capacités de production éolienne doivent notamment permettre, pour les collectivités d'Outre-Mer concernées, d'atteindre les objectifs fixés par la loi Grenelle 1 : "parvenir à l'autonomie énergétique, et atteindre dès 2020, un objectif de 50 % au minimum d'énergies renouvelables dans leur consommation d'énergie finale", précise le ministère dans un communiqué.

L'appel d'offres concernent les quatre départements d'Outre-Mer (DOM) de Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion, les collectivités d'Outre-Mer (COM) de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, ainsi que la Corse, pour une puissance cumulée de 95 MW, ajoute le ministère.

Les candidats ont jusqu'au 30 mai 2011 pour déposer un dossier.

"Les installations devront être équipées de dispositifs de stockage de l'électricité et de prévision de production", souligne le ministère, qui espère, "grâce à cette exigence particulièrement novatrice", susciter des projets qui "ouvriront la voie à l'intégration accrue des énergies renouvelables dans les réseaux électriques des territoires concernés, sans remettre en cause la stabilité de ces réseaux".

Le ministère envisage de lancer fin 2011 un second appel d'offres "portant sur le même type d'installations".

Selon le Syndicat des énergies renouvelables (SER), la puissance du parc éolien installé en France atteignait fin septembre plus de 5.200 MW, dont 60,8 MW Outre-Mer et en Corse. Le Grenelle de l'environnement a fixé un objectif de 25.000 MW en 2020.

(©AFP / 12 novembre 2010 18h28)

Arnaud Gossement

12.11.2010

<http://www.arnaudgossement.com/archive/2010/11/12/jean-louis-borloo-annonce-le-lancement-d-un-appel-d-offres-p.html>

Jean-Louis Borloo annonce le lancement d'un appel d'offres pour l'installation d'éoliennes Outre-Mer et en Corse

Posté par , le 12 novembre 2010. Publié dans [Droit de l'énergie](#).



Le Ministère de l'Ecologie vient de diffuser un communiqué de presse annonçant le lancement d'un appel d'offres pour l'installation d'éoliennes terrestres Outre-Mer et en Corse pour une puissance cumulée de 95 MW.

[Le communiqué de presse peut être consulté ici.](#)

[L'avis d'appel d'offres a été publié sur le site de la Commission de régulation de l'énergie.](#)

L'annonce du lancement de l'appel d'offres pour l'installation d'éoliennes en mer se fait lui, encore attendre.

===== OFFSHORE - RÉGIONS =====

NORD-PAS-DE-CALAIS

62 PAS-DE-CALAIS

62200 Boulogne

La Voix du Nord

12.11.2010

http://www.lavoixdunord.fr/Locales/Boulogne_sur_Mer/actualite/Secteur_Boulogne_sur_Mer/2010/11/12/article_le-marche-de-l-eolien-marin-fait-souffle.shtml

Boulogne : le marché de l'éolien marin fait souffler un vent d'espoir sur le port de commerce

vendredi 12.11.2010, 05:05 - PAR FRÉDÉRIC VAILLANT



Le port de commerce a bien besoin de nouveaux trafics. PHOTO « LA VOIX ».

| ON EN PARLE |

[Depuis la fermeture de la Comilog, le port de commerce de Boulogne est moribond. Il lui faut impérativement de nouveaux trafics. Parmi les pistes les plus sérieuses, il y a le marché de l'éolien offshore.](#)

[Cliquez ici pour accéder au contenu](#)

Sur le projet de schéma directeur du port de Boulogne-sur-Mer, le port de commerce apparaît en vert pâle avec pour seule indication un point d'interrogation. C'est à dire si le futur de cet équipement semble compromis. Depuis la fermeture de l'usine de ferromanganèse de la Comilog, le port de commerce a perdu une grande partie de son trafic qu'il n'a jamais réussi à compenser.

Aujourd'hui, il ne reste plus qu'un opérateur, BHT (Boulogne Hub Terminal) qui survit grâce à un trafic d'agrégats et de pâte à papier. « On essaie de consolider ce trafic pour 2011 », explique Paul Degris, consultant pour BHT et qui est cette semaine à Londres à la Pulp Week, pour tenter de convaincre des négociants. Un an à tenir avant que se dessine pour 2012 un marché dans lequel Boulogne a une bonne carte à jouer.

Base logistique

[Des parcs éoliens marins vont en effet être installés en Manche aussi bien côté français en Normandie que côté anglais. « Nous pouvons être ici la base d'arrivage, d'entreposage, de pré-assemblage puis d'acheminement vers ces parcs maritimes » souligne Paul Degris pour qui le point d'interrogation sur le schéma directeur du port devrait plutôt être un point d'exclamation.](#)

Le port de commerce est proche des zones qui accueilleront dans le futur des parcs éoliens maritimes et surtout, il est parfaitement adapté à ce genre de trafic. « Ces opportunités font aujourd'hui l'objet d'études en collaboration avec la direction des services techniques portuaires pour des perspectives de chantiers de trois à quatre années », poursuit Paul Degris. Sans compter la base de maintenance qui restera sur place pendant la durée d'exploitation des aérogénérateurs marins plus les retombées indirectes.

Voilà qui pourrait bien donner un bon grand bol d'air frais au port de commerce de Boulogne-sur-Mer. D'autant que ce trafic n'entre pas en concurrence avec les ports voisins. •

===== RÉGIONS =====

BRETAGNE

35 ILLE-ET-VILAINE

35320 La Couyère & Lallieu

Ouest-France

10.11.2010

http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-L-implantation-d-eoliennes-pourrait-gener-l-Observatoire-35089-avd-20101110-59323273_actuLocale.Htm

Ouest-France / Bretagne / Rennes / La Couyère / Archives du mercredi 10-11-2010

L'implantation d'éoliennes pourrait gêner l'Observatoire - La Couyère

mercredi 10 novembre 2010



À La Couyère, le ciel est clair, loin des pollutions lumineuses des villes. C'est justement la raison pour laquelle la Société d'astronomie de Rennes a choisi d'y implanter son Observatoire, en 2001, et son Planétarium, en 2008. Il y a moins de deux mois, l'association a même accueilli un nouveau télescope. Problème : **l'équipement pourrait être rendu inefficace par l'implantation de quatre éoliennes à moins de trois kilomètres de là, à Lallieu.**

En effet, les signaux lumineux renvoyés par les éoliennes pollueraient le ciel si limpide de La Couyère. « **Ces flashes rendront vraiment difficile notre travail** », prévoit Jean-Pierre Prévit, président de la Société d'astronomie de Rennes. **On savait que des discussions étaient en cours, ça nous pendait au nez depuis plusieurs années. Mais maintenant, on commence vraiment à s'inquiéter.** »

Une zone de développement de l'éolien

Le projet d'implantation d'éoliennes ne date pas d'hier : l'enquête publique remonte à 2007. Le permis de construire a été accordé, mais un habitant d'une commune voisine a déjà déposé un recours au tribunal administratif, en raison de la gêne visuelle que constitueraient ces imposantes machines. Alors qu'il était au point mort, le projet a récemment connu un nouveau rebondissement. **Le 30 août, une zone de développement de l'éolien (ZDE) a été créée sur le territoire de la commune de Lallieu, par arrêté préfectoral.** Si cet arrêté ne présume pas de la décision du tribunal administratif, et de l'acceptation finale du projet, Jean-Pierre Prévit ne cache pas ses craintes. **Il prévoit d'écrire, dans les prochains jours, au préfet.**

La Couyère, qui compte parmi les meilleurs endroits pour observer le ciel en France, vient de faire une demande pour recevoir le label « Villes et villages étoilés ». Cette récompense distingue les communes qui oeuvrent pour la maîtrise des éclairages extérieurs sur leur territoire. L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (Anpcen), elle, a recensé huit zones à protéger prioritairement de la pollution lumineuse. **Aux côtés, notamment, de Manosque ou du Pic du Midi, l'Anpcen a choisi de mettre en valeur La Couyère.**

Sylvain MORVAN.

+++++

CORSE

Corsica News

12.11.2010

<http://www.corsicanews.net/actualite/article-1107.php>

Eoliennes : la Corse va passer à la vraie énergie verte

Publié le 12 novembre 2010

Un avis publié il y a deux jours sur le site internet de la Commission de Régulation de l'Énergie nous en informe, dans le cadre de l'application du Grenelle de l'Environnement l'île de beauté pourrait être dotée d'une conséquente capacité de production utilisant la force du vent.



Dans le cadre d'un avis d'appel d'offre relatif à l'équipement en éoliennes de plusieurs départements et régions de France

(Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et les collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin), le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer envisage en effet que puisse être implanté en Corse et à ses frais une capacité de production d'un maximum, pour l'instant, de 20 MW*.

A noter que seront retenus dans le cadre de cet [appel d'offre européen](#) un maximum de trois projets dont la puissance cumulée ne pourra excéder ces 20 MW pré-cités, c'est donc à dire que cette puissance indiquée est une barre haute elle ne sera donc peut-être pas atteinte.

Quoiqu'il en soit l'installation d'éoliennes est une bonne nouvelle est à accueillir avec satisfaction puisque ce mode de production d'énergie à base d'énergie renouvelable est le plus respectueux de l'environnement puisque :

- à la différence de l'utilisation de l'énergie solaire, elle produit tout le temps ;
- à la différence de l'énergie hydroélectrique, elle impacte moins les terrains sur lesquels elle est implantée en ne modifiant pas radicalement l'habitat des espèces sauvages et en étant complémentaire à l'exploitation agricole des sols.

Il n'en reste pas moins que le principal reproche que l'on pourrait lui faire (celui de "**gâcher le paysage**") ne manquera pas d'être invoqué d'autant qu'il s'agit ici de d'un projet d'implantation d'éoliennes terrestres, il devrait toutefois rapidement être écarté puisque les zones les moins peuplées de l'île semblent toutes désignées pour accueillir de telles centrales sans dénaturer le cadre de vie des habitants de l'île ou entraver le développement touristique.

* - 20 MW c'est un peu plus d'1/3 que la puissance du barrage du [Rizzanese](#) (Corse-du-sud, capacité 55 MW) et un peu moins d'1/6 que la [future centrale de Lucciana](#)(Haute-Corse, capacité 128 MW).

Crédits photographiques © Daniel*D - [cc](#)

+++++
LANGUEDOC-ROUSSILLON **11 AUDE** **11170 Saint-Martin-le-Viel** **11310 Saissac**

Association Farigoule
 12.11.2010
secretariat.farigoule@gmail.com

Bonjour à toutes et tous,

Une enquête publique débutera ce lundi 15 novembre 2010 à la Mairie de Saissac. Le promoteur ABO-WIND a déposé une demande de permis de construire en vue de l'implantation d'un parc éolien de **5 aérogénérateurs et un poste de livraison sur la commune de Saissac, au lieu-dit "Colombier"** (au sud, en contre-bas du château de Saissac).

Cette enquête publique aura lieu du lundi 15 novembre au jeudi 16 décembre 2010 inclus. Le dossier peut être consulté aux heures d'ouverture de la Mairie, à savoir: du lundi au vendredi de 8:00 à 12:00 heures, les lundi, mardi et jeudi de 13:30 à 17:30 heures et le vendredi de 13:30 à 16:30.

Le commissaire enquêteur, Monsieur Claude Fayt, se tiendra à la disposition du public le 15 novembre de 9:00 à 12:00, le 30 novembre de 14:00 à 17:30, le 10 décembre de 9:00 à 12:00 et le 16 décembre de 14:00 à 17:30.

Ce projet s'ajoute aux projets de ZDE prévues sur la zone nord de Saissac et semble être la reprise d'un permis qui a été annulé par plusieurs décisions de justice.

Nous vous demandons de vous mobiliser et de faire connaître votre opinion en vous rendant à la mairie de Saissac et en inscrivant votre avis sur le registre d'enquête, ou en écrivant au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie pendant la durée de l'enquête.

Merci de votre réaction.
 Amicalement.

Secrétariat Farigoule
 7 Côte Pavée
 11170 Saint Martin le Vieil
secretariat.farigoule@gmail.com

+++++
LANGUEDOC-ROUSSILLON **11 AUDE** **11190 Bugarach**

Association Pic en Colère
 11.11.2010
<http://piccolere.over-blog.com/article-resultats-enquete-publique-plan-urbanisme-bugarach-60774828.html>

Jeudi 11 novembre 2010

Résultats Enquête Publique Plan Urbanisme Bugarach.

Faisons le point ensemble !

Ces derniers mois auront été riches en événements :

- création de l'association "Pic en colère"
- recueil des informations sur le PLU, les projets éoliens, projets photovoltaïques, etc...
- diffusion de l'information auprès des habitants de Bugarach et des autres communes.
- alerte et sensibilisation des médias (presse, radio, télévision).
- recrutement de nouveaux membres, rassemblement des points de vue et des énergies.
- préparation et participation à l'enquête publique.

Nous avons franchi avec succès et sans faux pas toutes ces étapes, notre action s'est déroulée et se déroulera selon deux axes :

- Premier axe : Le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Chacun d'entre nous a compris que, pour prendre place sur le territoire de la commune, un projet éolien a besoin que le plan d'urbanisme de la commune prévoit dans son règlement une zone réservée à leur implantation.

C'est la condition indispensable pour que puissent être délivrés, le moment venu, les permis de construire des éoliennes que ce soit celles d'Enerpole ou celles de tout autre promoteur éolien, si Enerpole renonçait à son projet.

Le nouveau Plan d'Urbanisme, mis à l'enquête publique, prévoyant une zone "Ne" réservée aux éoliennes, nous nous sommes donc tous mobilisés avec pour objectif de contester cette zone et d'en obtenir la suppression dans la version définitive du Plan d'Urbanisme.

- Second Axe : Le projet Enerpole.

Comme vous le savez, le projet suit son cours depuis 2008, la prochaine étape sera celle de la demande de ZDE (Zone de Développement Eolien).

Une ZDE c'est quoi ?

C'est une Zone définie par le préfet qui assure au promoteur éolien que l'électricité qu'il produira lui sera rachetée obligatoirement par EDF aux tarifs fixés par l'Etat (tarif subventionné très avantageux).

Une ZDE est concrètement définie par : un périmètre, la puissance électrique minimale et la puissance électrique maximale qui peuvent être installées à l'intérieur de ce périmètre.

Une ZDE est instituée par arrêté préfectoral, mais ne peut être créée qu'à la demande des communes.

Comme nous l'a indiqué la Maire de Bugarach lors du Conseil Municipal de Septembre, le dossier de demande de ZDE pour les trois communes concernées par le projet Enerpole (Bugarach, Fourtou et Cubières) est en cours d'élaboration par la mairie de Cubières.

Il devrait être déposé prochainement en Préfecture après délibération des conseils municipaux.
D'autres étapes suivront.

Quel résultat concernant l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme ?

Au mois de septembre dernier, quatre enquêtes publiques se sont déroulées en mairie de Bugarach mais l'enquête sur le Plan Local d'Urbanisme était notre objectif principal.

Nous nous sommes tous mobilisés pour exprimer notre refus de voir s'implanter une centrale d'éoliennes industrielles sur le territoire de la commune, et notre volonté de voir se développer une autre politique de développement économique. Sachez qu'il y a eu plus de 120 contributions écrites lors de cette enquête !!!! ajoutez-y les centaines de signatures sur les pétitions (pétition manuscrite = 750 et pétition électronique = 950).

Lors de cette enquête, le Commissaire avait pour mission de recueillir les avis de la population et d'exprimer dans ses conclusions :

- un avis global sur le nouveau Plan d'Urbanisme.
- des réserves ou recommandations qu'il jugerait nécessaires.

NOTRE OBJECTIF EST ATTEINT !
BRAVO A TOUS !

Le Commissaire vient de remettre son rapport et ses conclusions au Maire, je vous les cite :

"Je donne un avis favorable au projet d'élaboration du PLU de Bugarach en remplacement du POS

**Cet avis est toutefois assorti :
de la simple recommandation suivante**

-supprimer la zone Ne sur le PLU définitif.

et des fortes recommandations suivantes :

- prendre en compte les observations et prescriptions formulées par les services publics associés de l'Etat, par le Conseil Général, Chambre d'Agriculture, etc.**
- maintenir l'ouverture du territoire de la commune de Bugarach à une urbanisation réaliste et raisonnée, en redéfinissant si nécessaire les capacités de constructibilité actuelle.**

Le message envoyé aux différents acteurs (Municipalité, Préfecture, Enerpole , ..) est clair !

Pour ce qui est du rapport détaillé du Commissaire sur l'enquête du PLU il est édifiant !
Il constitue un véritable désaveu pour ce qui est de la zone "Ne" et du projet éolien.

Vous trouverez le rapport du Commissaire enquêteur sur l'enquête du PLU sur ce blog dans les albums photos où en cliquant sur le lien ci-dessous :

[Rapport-Enquête-Publique-PLU](#)

Quelles sont les prochaines étapes?

Sachez que le Conseil d'administration de l'association s'est déjà attaché à préparer les prochaines actions vis à vis du PLU mais aussi du projet Enerpole.

Nous vous en ferons part dans les jours qui viennent !!

Merci de votre visite.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information supplémentaire que vous souhaiteriez connaître :
picencolere@sfr.fr

Toutes vos remarques et commentaires nous seront très utiles pour notre action.

Merci de soutenir notre action en signant notre pétition électronique :

<http://www.ipetitions.com/petition/picencolere/>

+++++
LANGUEDOC-ROUSSILLON **11 AUDE** **11200 Lézignan**

Midi Libre
12.11.2010

<http://www.midilibre.com/articles/2010/11/12/VILLAGES-Intercommunalite-la-fiscalite-change-le-perimetre-s-39-elargit-1449537.php5>

Édition du vendredi 12 novembre 2010



Intercommunalité: la fiscalité change, le périmètre s'élargit

La communauté de communes de la région lézignanaise est-elle en train de négocier un virage décisif? A l'heure où on parle de

redécoupage, d'intercommunalités toujours plus grandes, de suppression de taxe professionnelle, le conseil qui s'est réuni mercredi soir ne pouvait échapper à ces questions d'actualité

EXTRAIT

. Notons aussi qu'au mois de décembre, le conseil communautaire devra approuver l'étude concernant la zone de développement éolien du territoire (pour définir les zones qui pourront accueillir des projets éoliens). Mais auparavant, la CCRL attend les délibérations de chaque commune. Ainsi, les conseils municipaux devront délibérer avant la fin du mois. L'intercommunalité pourra ensuite déposer son dossier de zone de développement éolien en préfecture. Sachant que c'est le pôle éolien des services de l'État qui donnera la décision finale.

Etc.

LANGUEDOC-ROUSSILLON **11 AUDE** **11500 Saint-Ferriol**

Midi Libre

12.11.2010

<http://www.midilibre.com/articles/2010/11/12/VILLAGES-Intercommunalite-la-fiscalite-change-le-perimetre-s-39-elargit-1449537.php5>

Édition du vendredi 12 novembre 2010



DR

Aire continuera de jouer son rôle d'interlocuteur et de perturbateur

L'association d'aide à l'initiative et au respect de l'environnement (Aire) procédait récemment à sa dixième assemblée générale. Aire c'est « dix ans de réflexion, de débat, d'initiative, d'information du citoyen, d'interpellation des décideurs, de participation aux enquêtes publiques, de campagne de pétition, de tractage, de manifestation, de rencontre ». Proposition, opposition.

Ses fidèles sont formels:

« Notre vigilance citoyenne s'exerce sans faillir et sans faiblir ». Dix ans de propositions:

« Nous proposons des projets modestes et innovants, utilisant les ressources et les compétences locales ». Les membres de l'association s'expliquent:

« Alors que l'argent public devient de plus en plus rare, il est urgent de le réserver à des priorités et au bon sens, dans des actions qui servent les intérêts des populations toute l'année. Le dynamisme de nos cantons ruraux ne passera plus par le tout industrie ou le tout tourisme tant prônés par nos élus ». Dix ans d'opposition:

« A des projets qui divisent au lieu de rassembler (zones de développement éolien, lac de Quillan, nouvelle zone d'activités économiques de Quillan-Ginols...) » Le point de vue de Aire sur l'évolution actuelle est le suivant:

« Notre modèle de développement a du plomb dans l'aile. Il faut arrêter de croire que les projets qui étaient réalisables il y a 40, 30, 20 et même 10 ans sont encore d'actualité. Et que ce qui est envisageable à Carcassonne, Barcelone ou Saint-Malo l'est également dans de petits cantons enclavés et dépeuplés comme les nôtres. Le monde change: crises économiques, écologiques, climatiques mondialisées, passées, présentes et à venir, il faut en tirer les leçons pour cesser de reproduire sans cesse les mêmes erreurs ». Des actions à venir. Un avis tranché donc, et une position ferme. Les membres de l'association expliquent vouloir poursuivre encore

« leur rôle d'interlocuteurs et parfois aussi de perturbateurs », ce

« dès lors que nos biens collectifs et nos finances seront menacés ». Des perspectives d'actions ont été évoquées pour l'année à venir. Le conseil d'administration

: Nadine L'Hénoret, André Poupon, Manick Nougier, Philippe Vanetti, Francine Aicart, Béatrice Tedesco. Un nouveau candidat est apparu en la personne de Patrick Castagnas. A noter que Suzanne Prat-Audemar reste présidente d'honneur de l'association. Le bureau remercie les

« adhérents et sympathisants, qui nous soutiennent toute l'année pour mener à bien nos actions ». C. V.

Aire - Les Moulins 11500 Saint-Ferriol. Contact au 0468209036 ou sur aireassociation@hotmail.com L'association Aire est mobilisée, aux côtés de l'association Cri du vent, contre les projets éoliens.

C. V.

MIDI-PYRENEES **12 AVEYRON** **12360 Brusque**

Midi Libre

12.11.2010

<http://www.midilibre.com/articles/2010/11/12/VILLAGES-Brusque-Neuf-eoliennes-en-projet-dans-la-foret-1449254.php5>

Édition du vendredi 12 novembre 2010

PAYS-DE-LA-LOIRE

49 MAINE-ET-LOIRE

49280 Saint-Christophe-du-Bois

Ouest-France

10.11.2010

http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-Les-elus-s-interessent-aux-etudes-intercommunales-sur-l-eolien-49269-avd-20101110-59326253_actuLocale.Htm

[Ouest-France / Pays de la Loire / Cholet / Saint-Christophe-du-Bois / Archives du mercredi 10-11-2010](#)

Les élus s'intéressent aux études intercommunales sur l'éolien - Saint-Christophe-du-Bois

mercredi 10 novembre 2010



Le maire René-Luc Vigneron a informé les élus des projets de développement éolien dans la communauté d'agglomération du Choletais (Cac). Il était accompagné de Marie-Annick Poirier de la Cac. Quelques jours après l'inauguration des quatre éoliennes, les conseillers étaient déjà très sensibilisés au sujet. De nouvelles dispositions gouvernementales sont venues modifier les règles d'implantation. Les éoliennes devront être au moins par groupe de cinq, situées à plus de 500 mètres des habitations et séparées de 250 m. **« La Cac place son objectif ambitieux, mais réaliste, en rapport avec l'ensemble du projet français »,** précise Marie-Annick Poirier. **« Il y a déjà une puissance de 6 mégawatts (Saint-Christophe), 2,5 sont en projet et il reste à réaliser 15 MW, soit 6 machines hautes de 150 m ».**

Compte tenu des multiples contraintes dues à l'environnement et aux activités des communes, les élus ont pu visionner sur une carte les quelques zones où ces implantations restaient envisageables. **Saint-Christophe est particulièrement concerné. Cela se résume en un large croissant autour de l'Antrinière, s'étendant d'un côté vers les Etrepuis et de l'autre en direction de la Malmongère.**

Si la Cac décide de poursuivre, la faisabilité du projet devra être confiée à l'étude des développeurs qui prendront en compte les nombreuses contraintes concernant en particulier la faune, la flore et, bien sûr, les qualités du vent : **« Cet endroit se situe à une altitude inférieure, au moins de 30 mètres, à celle des éoliennes actuelles »** précise le maire. À l'interrogation d'un conseiller qui craignait **« de se voir imposer, par la Cac, ce projet beaucoup plus proche du bourg »**, le maire a répondu que **« comme pour le projet précédent, ce sera à la commune de prendre position »**.

Etc.

+++++

POITOU-CHARENTES

16 CHARENTE

16500 Brillac & Oradour-Fanals

16350 Champagne-Mouton Vieux-Cérier & Saint-Coutant & Le Bouchage & Turgon & Vieux-Ruffec

16490 Alloué & Ambernac

Charente Libre

12.11.2010

<http://www.charentelibre.fr/2010/11/12/le-plan-eolien-se-concretise-pour-la-communaute-du-confolentais,1006172.php>

12 novembre 2010 | 08h43

Le plan éolien se concrétise pour la communauté du Confolentais



En janvier prochain, tout sera bouclé: la communauté de communes du Confolentais déposera son dossier concernant la Zone de développement éolien (ZDE). Avec en fiches, trois territoires dûment cernés et décrits, qui pourront accueillir ces géantes de l'énergie propre. Une zone autour de Brillac et Oradour-Fanais, une seconde qui court de Champagne-Mouton à Vieux-Cérier et Saint-Coutant, une troisième qui ne concerne que la commune du Bouchage (mais avec une extension géographique sur la Vienne).

«*Nous avons identifié bien d'autres sites, décrit Xavier Deghilage, le directeur des services de la CDC du Confolentais, mais au final nous en avons retenu six en deux scénarii distinctifs que nous avons soumis au vote lors de la dernière réunion de la CDC*» (1).

Le choix n'a pas été facile, comme le reflète le scrutin qui ne sépare que d'une seule voix les deux schémas possibles! De quoi laisser quelque amertume parmi les perdants. «*La CDC pouvait évidemment ne pas se prononcer entre les six sites et laisser les services de l'état trancher. Ce n'est pas le choix qui a été retenu. On a là une décision politique forte, qui correspond à une véritable stratégie*» confirme le directeur des services.

Les zones en question ont été soigneusement choisies, après étude sur le terrain par le cabinet «EnvirEnE», un bureau d'études indépendant spécialisé dans les diagnostics paysagers et le développement éolien, installé à Travecy, dans l'Aisne.

«*Le cabinet a tout étudié, les paysages, les aspects fonciers, les contraintes, les servitudes*» explique Xavier Deghilage qui indique que la communauté de communes va à présent présenter son dossier à la Codena, la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. «*On présente notre dossier en janvier et on attend le feu vert du préfet, sachant que l'instruction durera six mois*».

Les promoteurs déjà sur le terrain

Sur le terrain, les opérateurs techniques du petit monde de l'éolien sont à pied d'œuvre depuis un bon bout de temps déjà. A l'affût d'une bonne zone bien ventée susceptible d'accueillir des machines.

«*De nombreuses communes sont en contact depuis longtemps déjà avec eux, confirme Xavier Deghilage, et nous-mêmes, à la communauté de communes, nous avons été contactés par au moins dix opérateurs. Nous, on leur met une ZDE à disposition, eux ensuite financent et réalisent les parcs éoliens*».

Si tout se passe comme espéré, le feu vert préfectoral pourrait intervenir en juin-juillet 2011, pour des travaux qui démarreraient et s'étendraient sur 2012 et 2013. Pour des champs éoliens de six ou sept machines à Oradour et Brillac, autant à Champagne-Mouton, Saint-Coutant et Vieux-Cérier, et deux machines au Bouchage.

«*L'intérêt, reprend Xavier Deghilage, c'est que la communauté de communes, comme les communes, le Département et la Région, récupèrent de la fiscalité sur ce type d'installations*».

A la fois du foncier bâti à hauteur de 10% de l'investissement, de la CVAE -cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (l'impôt local créé par la loi de finances 2010 qui remplace pour partie l'ancienne taxe professionnelle)- et des enveloppes forfaitaires fondées sur le mégawatt installé sur la base de 1.913€ le MW. De quoi mettre un peu de beurre dans les épinards de la CDC et des autres collectivités. Ce qui ne se refuse pas par les temps qui courent.

(1) D'autres sites avaient été retenus autour d'Alloue, Ambernac, Turgon et Vieux-Ruffec.

===== ETRANGER =====

+++++

SUISSE

NEUCHÂTEL

Crêt-Meuron

Arc Info

11.11.2010

http://www.arcinfo.ch/journal/region/canton/article/325085/les_eoliennes_du_cret_meuron_pourront_troner_a_cent_metres_du_sol.html

RÉGION > CANTON

12.11.10 | 04:15 | L'Express/L'Impartial

Les éoliennes du Crêt-Meuron pourront trôner à cent mètres du sol



SITE DE MONT-PERREUX - GURNIGEL Défenseurs (image no 1) et opposants (image no 2) des éoliennes se battent à coup d'images virtuelles pour minimiser ou amplifier l'impact visuel des éoliennes à La Vue-des-Alpes qui seront visibles de Pouillerel, à La Chaux-de-Fonds. (PHOTOMONTAGE SUISSE ÉOLE)

Toutes les oppositions à la nouvelle réglementation du plan d'affectation cantonal du Crêt-Meuron ont été levées par le Conseil d'Etat. Sauf nouveaux recours, la taille des éoliennes peut passer de 93 à 99 mètres.

La hauteur maximale des éoliennes au Crêt-Meuron culminera à 99 mètres au-dessus du sol! Le Conseil d'Etat neuchâtelois a décidé de lever les cinq oppositions qui frappaient la modification du plan d'affectation cantonal (PAC) du Crêt-Meuron.

Adopté en 2001, le règlement du PAC fixait à 93 mètres la hauteur maximale des sept éoliennes projetées sur ce site. Mais, en raison des procédures d'opposition qui frappaient ce projet, ce n'est qu'en 2007 que le PAC a pu être sanctionné. «Entre-temps, les éoliennes initialement prévues ont disparu du marché, au profit de modèles plus hauts», a rappelé hier dans un communiqué le conseiller d'Etat Claude Nicati. C'est pourquoi le Département de gestion du territoire (DGT) a adapté ledit règlement en fixant, cette fois-ci, le sommet des éoliennes à 99 mètres.

Lors de la mise à l'enquête publique, l'an dernier, l'association des amis de Tête-de-Ran - La Vue-des-Alpes, l'association des amis du Mont-Racine, la Ville de La Chaux-de-Fonds, la fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage et un groupe de voisins manifestaient leur opposition à cette nouvelle stature des aérogénérateurs. Le Conseil d'Etat a levé celles des associations d'amis, du fait qu'elles n'ont pas qualité pour le faire; celle de la Métropole horlogère car elle ne fait pas partie des communes devant être consultées; celles de la fondation et des voisins

«dès lors que bon nombre de leurs arguments avaient déjà été examinés lors de la première mise à l'enquête publique du PAC en 2002», note Claude Nicati.

Le Conseil d'Etat précise en outre qu'il n'a pas examiné les arguments visant le concept éolien mis en consultation en automne dernier, «car il avait uniquement à se prononcer sur l'adaptation aux modèles d'éoliennes disponibles sur le marché».

Surpris d'apprendre la nouvelle par le biais du communiqué de l'Etat, Laurent Kurth ne cachait pas, hier, qu'il ne partage pas l'analyse du canton. «Je ne suis pas étonné que l'Etat lève les oppositions à son propre projet», indiquait le chef du dicastère Energie de La Chaux-de-Fonds. «On sent une grosse pression des promoteurs privés», poursuivait le président de la Ville, en précisant, «c'est agaçant, car les quatre villes mettent en place une société de droit public pour une gestion stratégique de cette ressource.» /STE

SANTI TEROL

Dernière mise à jour : 12.11.10 | 09:08

Inconciliables protagonistes

Mi-octobre, l'association avenir des crêtes - au peuple de décider! annonçait le dépôt d'une initiative contre le concept éolien neuchâtelois et s'en prenait à l'impact visuel du projet de La Vue-des-Alpes. Piqué à vif, Suisse Eole organisait une contre-conférence pour dénoncer la manipulation des images par le comité d'initiative et proposait sa propre vision (photomontage ci-contre). Accusée par Suisse Eole d'avoir agrandi la taille des éoliennes, l'association persiste et signe: «Quiconque prendra la peine de comparer les emplacements (...) et les photomontages du comité se rendra compte de l'erreur de Suisse Eole.» Avec un zeste d'ironie l'association rappelle que l'Etat a prévu 59 machines, dont 20 à la Montagne de Buttes, 18 au Mont Boveresse, 7 au Crêt-Meuron, 4 à Joux-du-Plâne et, donc, les dix restantes à La Vue-des-Alpes. Quant aux retombées financières, l'association rappelle que parmi les investisseurs, seul le Groupe E appartient à l'Etat de Neuchâtel, à hauteur de 1,797 pour cent. C'est sûr, le vent de la discorde continue de souffler sur les éoliennes neuchâteloises, encore virtuelles. /ste